

Dossier de presse

« One Health », une ambition portée par le Plan Régional Santé-Environnement 4 (2023-2027)

Vendredi 12 avril 2024
Conférence annuelle Santé Environnement
au Palais des Congrès de Lorient

En présence de :

- **Ludovic MAGNIER**, secrétaire général adjoint aux affaires régionales, préfecture de la région Bretagne
- **Élise NOGUERA**, directrice générale de l'Agence régionale de Santé en Bretagne
- **Delphine ALEXANDRE**, vice-présidente Santé, eau et biodiversité du Conseil régional de Bretagne

Le concept « One Health » ou « Une seule santé »

L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ont validé en 2021 la définition opérationnelle du principe « One Health » ou « Une seule santé ».

Le principe « One Health » consiste en une approche intégrée et unificatrice qui vise à équilibrer et à optimiser durablement la santé des personnes, des animaux et des écosystèmes. Il reconnaît que la santé des humains, des animaux domestiques et sauvages, des plantes et de l'environnement en général, y compris des écosystèmes, est étroitement liée et interdépendante. Cette approche, apparue dans les années 2000, mobilise de multiples secteurs, disciplines et communautés à différents niveaux de la société pour travailler ensemble à favoriser le bien-être et à lutter contre les menaces pour la santé et les écosystèmes. Il s'agit de combiner la conservation de la biodiversité et les enjeux de santé publique mais également de répondre aux besoins collectifs de façon durable (eau potable en quantité et en qualité, énergie durable, air pur, aliments sains et nutritifs).

Développer l'approche « One Health » nécessite de renforcer la collaboration entre les acteurs de la santé humaine, animale, environnementale, afin de répondre aux enjeux de santé publique globaux a fortiori dans un contexte de changement climatique. Ce principe est plus facilement compris depuis la (ré)émergence de maladies infectieuses, et la pandémie COVID-19, qui a imposé de repenser les interactions de l'Homme avec le monde qui l'entoure.

Le Plan Régional Santé Environnement (PRSE)

L'état de santé d'un individu dépend notamment du **contexte environnemental** dans lequel il évolue. Ainsi, **pour agir en faveur de la santé et du bien-être, les pouvoirs publics favorisent les conditions de comportements bénéfiques** aux individus et à leur environnement et **promeuvent des environnements propices à la santé de tous**. Cette préoccupation est d'autant plus importante dans le contexte actuel de changement climatique qui conduit à une évolution de l'environnement et des risques sanitaires.

Prévu par le code de la santé publique (Article L.1311-7), **le 4^e plan régional santé-environnement 2023-2027 (PRSE 4) breton**, élaboré conjointement par l'État, l'Agence régionale de santé et le Conseil régional vise à répondre à cet objectif en portant les enjeux de santé-environnement dans l'ensemble des politiques publiques. Il identifie **12 champs d'intervention prioritaires** au sein desquels des actions seront mises en œuvre au cours des 5 prochaines années. Parmi ces priorités figurent notamment l'impact des pesticides, l'alimentation saine et durable, la qualité de l'air intérieur comme extérieur ou encore les mobilités durables.

Pour chacune de ces priorités, déclinées au total en **24 objectifs** (listés en fin de document), le plan recense les principaux plans et actions en lien et propose le cas échéant des mesures complémentaires. La liste des actions proposées n'est pas exhaustive, car le PRSE4 ouvre la possibilité à tous les acteurs et parties prenantes de proposer des actions qui contribuent à améliorer la santé-environnement.

L'élaboration du PRSE 4 a mobilisé pendant un an (de septembre 2022 à décembre 2023) plus d'une **centaine d'acteurs bretons** issus du milieu associatif, du milieu institutionnel, des collectivités, du monde de la recherche et du monde économique. L'évaluation du précédent plan, l'analyse d'indicateurs clés (Tableau de Bord Santé-Environnement 2022) et l'évolution des préoccupations de la population régionale (Baromètre Santé-Environnement 2020) ont permis d'identifier les sujets incontournables du PRSE 4 breton.

Le PRSE 4 a été approuvé par arrêté du préfet de la région Bretagne le 22 décembre 2023.

Les 4 piliers du PRSE 4 breton

1. L'ambition d'une approche One Health

Le principe « One Health » reconnaît que la santé des humains, des animaux domestiques et sauvages, des plantes et de l'environnement en général, y compris des écosystèmes, est étroitement liée et interdépendante.

L'appropriation de ce concept s'appuie sur l'**interconnaissance** qui existe déjà entre les acteurs et qui doit être confortée et repose sur leur capacité à aborder ensemble, y compris en associant des partenaires moins habituels, et de manière intégrée les sujets qui allient les enjeux et les impacts en santé humaine, santé animale et santé des écosystèmes.

2. L'adaptation au Changement Climatique, objectif transversal du plan

Selon l'OMS, le changement climatique est **la plus grande menace** pour la santé publique du XXI^e siècle ; agir pour le climat est sa plus grande opportunité. L'année 2022 a été marquée en Bretagne, comme ailleurs dans le monde, par des conditions météorologiques et climatiques exceptionnelles. Les récents événements (tempêtes, inondations...) témoignent de l'occurrence grandissante et de l'amplitude de plus en plus marquée des phénomènes observés.

En conséquence, **le changement climatique est intégré comme un élément transversal** au sein de chaque objectif du PRSE 4 afin de :

- Contribuer aux actions d'atténuation du changement climatique,
- Contribuer aux actions d'adaptation au changement climatique,
- Accompagner la prise en compte des enjeux de santé dans les actions d'atténuation et d'adaptation au changement climatique

3. Inégalités sociales, environnementales et territoriales de santé

Les inégalités sociales, territoriales et environnementales de santé s'avèrent être des déterminants sociaux et environnementaux de la santé ; leur réduction est donc recherchée au travers de ce plan afin de renforcer la capacité d'agir de chaque personne. Les actions de réduction de ces inégalités sont d'autant plus efficaces qu'elles peuvent s'appuyer sur une connaissance fine des territoires et des besoins.

Le PRSE 4 breton entend contribuer à **réduire en priorité les inégalités** :

- **territoriales**, d'accès à l'urbanité et à la qualité du cadre de vie (urbanisme favorable à la santé, accès à des espaces verts...).
- **d'expositions aux nuisances et aux risques** (exposition à un air extérieur pollué, précarité énergétique...).
- liées à la **capacité d'agir sur l'environnement**.

4. Une prise en compte des spécificités environnementales de la Bretagne

Un état des lieux des principales données relatives aux expositions environnementales et à leurs conséquences sur la santé rend compte de la diversité des déterminants environnementaux de la santé en Bretagne.

Parmi les **vulnérabilités** spécifiques que compte la Bretagne, figurent :

- **Le radon** : Du fait de son sous-sol granitique, la Bretagne est particulièrement concernée par le radon comme polluant de l'air intérieur de bâtiments insuffisamment ventilés. 82 % de la population bretonne réside dans une zone à potentiel radon significatif.
- **La qualité de l'air** extérieur comme intérieur : 4 bretons sur 10 perçoivent un risque élevé à très élevé lié à la pollution de l'air extérieur pour la santé. Plusieurs sources d'expositions significatives constituent des enjeux de santé publique importants telles que les particules fines notamment dues au transport routier, à une utilisation importante du chauffage au bois et à l'ammoniac d'origine agricole, aux pollens ainsi qu'à certaines expositions chimiques en situation professionnelle.
- **La qualité des eaux** : Le rapport à l'eau par les bretons est particulier et ces usages sont multiples. Cet enjeu est notamment impacté par les rejets liés à l'activité humaine (agricoles, domestiques et industriels) mais aussi la forte activité touristique et économique autour du littoral qui concentre à la fois les populations exposées et les pressions sur l'environnement.

La conférence annuelle santé environnement

Le PRSE 4 prévoit l'organisation d'un temps fort annuel au travers d'une conférence régionale Santé-Environnement qui réunit l'ensemble de la communauté santé environnement bretonne (services de l'État et établissements publics, collectivités territoriales, représentants des professionnels de santé, associations de consommateurs et d'usagers, associations de protection de l'environnement, chambres consulaires, chercheurs...).

Cette conférence vise à :

- Faire connaître le PRSE et ses réalisations dans les territoires.
- Faciliter l'interconnaissance et l'interaction des acteurs de la santé-environnement par cohérence avec l'approche One Health.
- Maintenir la mobilisation de cette communauté tout au long du PRSE 4.
- Communiquer largement sur les connaissances acquises et les résultats des actions menées dans le cadre du PRSE 4 ou des politiques publiques associées.

La 1^{ère} conférence annuelle du PRSE 4 se tient le vendredi 12 avril 2024 au Palais des Congrès de Lorient.

> La matinée sera consacrée à une présentation du PRSE 4 (axes, gouvernance, financement) et de certaines actions-phares de 2024 par les porteurs de projets.

> L'après-midi sera réservé à la sensibilisation des participants à la thématique « One Health » sous la forme d'ateliers participatifs de type fresque.

Exemples d'actions soutenues par le PRSE 4 (liste non-exhaustive)

Axe 1 :

- ❖ Étude ABAA « ammoniac dans l'air » par AIR BREIZH et la Chambre Régionale d'Agriculture
- ❖ Lutte contre les espèces animales et végétales envahissantes par la FREDON

Axe 2

- ❖ Mise en œuvre d'un diagnostic local santé environnement par Lorient Agglomération
- ❖ Expérimentation « Comment la nature nous fait du bien » dans 11 écoles et collèges par le REEB et Promotion Santé Bretagne

Axe 3

- ❖ Mesures de radon dans les logements par Approche Eco-Habitat (AEH)
- ❖ Transition Ecologique du Système de Santé par le Groupement de Coopération Sanitaire (GCS) Achats Santé Bretagne

Le PRSE 4 Breton « en un coup d'œil »

Axe 1 :

Favoriser les interactions positives entre la santé humaine, la santé animale et la santé des écosystèmes dans une approche « One Health » (Une Seule Santé) et dans un contexte de changement climatique

Priorité 1) Développer l'interconnaissance des acteurs de la santé humaine, animale, végétale et de l'environnement

Objectif 1. Favoriser la coopération des acteurs en faveur du "One Health" (Une seule santé)

Objectif 2. Accompagner la mise en œuvre des démarches « One Health » (Une seule santé) dans les territoires

Priorité 2) Préserver la ressource en eau

Objectif 3. Réduire la pression quantitative sur la ressource en eau

Objectif 4. Améliorer la qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine

Priorité 3) Améliorer la qualité de l'air extérieur

Objectif 5. Sensibiliser sur les risques encourus par les expositions aux particules à risques et améliorer les capacités à agir

Objectif 6. Réduire les émissions et les expositions aux particules à risques

Priorité 4) Sensibiliser à l'impact des pesticides sur la santé humaine et la santé des écosystèmes

Objectif 7. Améliorer et diffuser la connaissance sur les effets des pesticides, en termes de santé et d'environnement

Objectif 8. Renforcer le dialogue et la réponse concernant les effets des pesticides

Priorité 5) Améliorer la protection des bretonnes et des bretons face aux risques sanitaires associés aux espèces animales et végétales

Objectif 9. Renforcer la lutte contre la prolifération des espèces animales et végétales, exotiques et locales, à risque dont les animaux à vecteurs

Objectif 10. Prévenir le risque de transmission des zoonoses

Priorité 6) Améliorer la qualité du milieu littoral

Objectif 11. Accompagner la montée en compétence des collectivités dans la qualité des eaux littorales

Objectif 12. Limiter l'impact des algues vertes sur la santé humaine et la santé des écosystèmes

Axe 2 :

Développer la prise en compte de la santé-environnement et des enjeux liés au changement climatique dans les évolutions des territoires bretons

Priorité 7) Améliorer la prise en compte de la Santé-Environnement par les EPCI bretons

Objectif 13. Favoriser pour tous les EPCI bretons la réalisation d'un diagnostic Santé-Environnement et d'un plan d'action opérationnel en s'appuyant notamment sur les contrats locaux de santé

Objectif 14. Favoriser la mise en réseau des collectivités sur la Santé-Environnement

Priorité 8) Améliorer la prise en compte de la Santé-Environnement dans l'aménagement du territoire, l'urbanisme et les mobilités

Objectif 15. Renforcer les capacités des collectivités et des professionnels de l'aménagement à prendre en compte la Santé-Environnement dans l'urbanisme

Objectif 16. Promouvoir des mobilités favorables à l'environnement et à la santé dans tous les territoires

Priorité 9) Faire connaître et promouvoir l'impact positif de la nature sur la santé

Objectif 17. Développer les actions d'éducation et de promotion de la santé favorisant le lien à la nature

Objectif 18. Accompagner les actions de renaturation des villes en veillant à prendre en compte l'ensemble des enjeux en matière de Santé-Environnement

Axe 3 :

Favoriser des pratiques professionnelles et des modes de vie favorables à la santé et à l'environnement des bretons

Priorité 10) Promouvoir des environnements intérieurs favorables à la santé

Objectif 19. Améliorer la qualité de l'air à l'intérieur des bâtiments

Objectif 20. Sensibiliser la population sur la qualité de l'air intérieur et améliorer sa capacité à agir

Priorité 11) Faciliter l'accès des bretons à une alimentation bénéfique à leur santé et leur environnement

Objectif 21. Améliorer la lisibilité de la politique de l'alimentation en Bretagne

Objectif 22. Développer des comportements alimentaires favorables à la santé et l'environnement

Priorité 12) Impliquer les acteurs du système de santé en Santé-Environnement

Objectif 23. Soutenir l'appropriation des outils de prévention et de promotion de la santé par les professionnels de santé

Objectif 24. Accompagner les transitions écologique et énergétique du système de santé (TEES)

Ressources

[Site internet : Plan Régional Santé Environnement Bretagne](#)



Contacts presse

Préfecture de la région Bretagne : pref-communication35@ille-et-villaine.gouv.fr

ARS Bretagne : ars-bretagne-communication@ars.sante.fr

Région Bretagne : presse@bretagne.bzh